

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS / 2025-04-02-02B

L'an deux mille vingt-cinq, le deux avril, à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Nicolas d'Aliermont, salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation et sous la présidence de Madame Blandine LEFEBVRE, Maire.

Etaient présents : Etaient présents : Mme LEFEBVRE B., Maire, M. BEAUCAMP L., Mme CARON A.M, M. SORIN P., Mme POISSON C., M. VASSELIN H., Mme FLEURY B., Adjoints, M. BREARD D., M. BENET M., M. FONTAINE S., M. LECOQ L., Mme MOA K., M. NOVICK C., Mme PETAIN A., Mme FIHUE-BUQUET A., M. PETIT M., M. SERAFFIN JC.

Etaient absents excusés : Mme WILK I. (pouvoir à Alexandra FIHUE-BUQUET), M. LEROY E. (pouvoir à Loïc Beaucamp) ; Mme POIS M.B., M. MANGARD B.

Etaient absents : M. COUAILLET T., Mme BREARD A., Mme BOUCLON S., M. WINTER G., Mme POIS L., M. AVRIL V.

Date de convocation : 26/03/25 Date d'affichage : 26/03/25

Nombre de conseillers en exercice : 27 Présents : 17

Votants : 19

M. Beaucamp a été désigné secrétaire de séance

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS – EAU POTABLE

Considérant que les résultats issus du compte financier unique 2024 sont les suivants :

Excédent de fonctionnement reporté	263 910,12 €
Excédent de fonctionnement année 2024	122 660,58 €
Total Excédent de fonctionnement	386 570,70 €
Excédent d'investissement reporté	717 316,66 €
Excédent d'investissement année 2024	182 856,92 €
Total Excédent d'investissement	900 173,58 €

Considérant que les restes à réaliser de l'exercice 2024 s'établissent ainsi :

Dépenses d'investissements reportées	227 521,03 €
Solde Négatif	227 521,03 €

Considérant par conséquent que le besoin d'autofinancement de la section d'investissement s'établit comme suit :

Besoin d'autofinancement	0,00 €
---------------------------------	---------------

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide d'affecter le résultat de fonctionnement du Budget Eau potable comme suit :

Affectation du solde disponible à la ligne 002 (recettes)	386 570,70 €
Report de l'excédent d'investissement à la ligne 001 (recettes)	900 173,58 €

Le Maire, Blandine LEFEBVRE

Le secrétaire de séance, Loïc Beaucamp

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Au registre sont les signatures,
Le 2 avril 2025,



Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.